

# REGLEMENT TYPE "RALLYES" 2023 ("B" et "B-Short")









**EPREUVE: BOUCLES CHEVROTINES** 

VISA ASAF N°: 001

DATE: 4 (Shake down facultatif), 5 et 6 Août 2023 ORGANISATEUR: ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

N° D'ENTREPRISE: 433.743.319

#### **ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :**

Buvette du Foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY

GPS 50°10'16°N 4°11'00''E

# REGLEMENT PARTICULIER

#### **REMARQUE:**

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

#### **TIMING GENERAL** l.

28/06/2023		Date de début des engagements
27/07/2023	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
01/08/2023	12h00	Clôture des inscriptions au Shake Down (SD)
	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés.
		Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
04/08/2023	9h00	Ouverture des VA et VT pour le Shake Down (S.D.) facultatif (non-
, ,		chronométré) – Art. 16 du RPR
		Lieu communiqué le 02/08/2023 aux participants
	13h30	Début du S.D.
	14h00	Clôture des VA et VT du S.D.
	17h30	Fin du S.D.
05/08/2023	09h00	Ouverture du secrétariat et des V.A. de l'épreuve tutélaire
		Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et
		assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué,
		feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront
		envoyées par mail à chaque équipage.
	09h30	Distribution du road-book et début des reconnaissances
	10h00	Ouverture des VT.
		Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des
		numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les
		réseaux sociaux le 01/08/2023 à 21h00
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	16h00	Fermeture du secrétariat
	16h00	Clôture des VT
	19h30	Fin absolue des reconnaissances
06/08/2023	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h45	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site
		internet
	07h45	Ouverture du parc fermé de départ
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ière</sup> boucle
	12h00	Départ de la première voiture pour la 2ème boucle
	15h30	Départ de la première voiture pour la 3ème boucle
	18h09	Arrivée de la première voiture au PF
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1,
		affichage des résultats officieux
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's
		affichage des résultats officieux
		30' après l'affichage des résultats officieux : affichage des résultats
		<u>OFFICIALISES</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Publication des
		résultats 4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

#### **TIMING DETAILLE**

		R/	LLYE	CHE	VRC	TINES					
									nche 6 Aoû		1
СН	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Total Sect.	Total Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Voiture 0	Heure N° 1	Heure 999	l
	4961 1.5% 094-9000 1655 9044 177-7040	DIST.	DIST.	Sect.		re Voitures	140	0:10	IN-1	2:20	ł
CH 0	Parc départ - OUT = Ass In	Tires 条				1	-	7:50	8:00	10:20	t
	Assistance		1,60	50000000	A INC.		0:07				1
CH 0a	Assistance OUT	Æ		1,60	1,60	10.50	0.00	7:57	8:07	10:20	4
CH 1	MONTBLIART		0,55 0,10	0,55	2,15	16,50	0:02	7:59	8:09	10:29	ł
EC 1	"MONTBLIART"	14,60			16,85		0:03	8:02	8:12	10:32	1
CH 2	RANCE	,	18,80	33,40	35,65	47,71	0:42	8:44	8:54	11:14	1
			0,15	***	35,80						
	"RANCE"	13,20	71111111111111111		49,00	10.00	0:03	8:47	8:57	11:17	
CH 2A	Assistance IN Assistance		9,20 1,90	22,40	58,20	48,00	0:28 0:20	9:15	9:25	11:45	ł
CH 2B	Assistance OUT		1,50		60.10		0.20	9:35	9:45	12:05	
CH 3	GRANDRIEU		5,00	5,00	65,10	42,86	0:07	9:42	9:52	12:12	1
			0,28		65,38						1
	"GRANDRIEU" Show	10,10			75,48	10.10	0:03	9:45	9:55	12:15	4
CH 4	SIVRY		1,20	11,30	76,68	48,43	0:14	9:59	10:09	12:29	ł
EC 4	"SIVRY"	10,05	0,10		76,78 86,83		0:03	10:02	10:12	12:32	1
CH 4A	Assistance IN	,	2,60	12,65	89,43	44,65	0:17	10:19	10:29	12:49	1
	Assistance		1,90	**			0:20				1
CH 4B	Assistance OUT / Regroup	IN 🎇			91,33			10:39	10:49	13:09	1
		100 100		Regr		L	1:11				1
CH 4C	Parc départ - OUT = Ass In	Tiroc 🚇			N	ore Voitures	120	11:50	12:00	2:00 14:00	ŧ
CH 4C	Assistance	Tires [35]	1,60				0:07	11.50	12.00	14.00	ł
CH 4D	Assistance OUT	2	1,00	1,60	92,93		0.01	11:57	12:07	14:00	1
CH 5	MONTBLIART		0,55	0,55	93,48	16,50	0:02	11:59	12:09	14:09	1
			0,10		93,58						1
	"MONTBLIART"	14,60		22.40	108,18	47.71	0:03	12:02 12:44	12:12	14:12 14:54	1
CH 6	RANCE		18,80 0,15	33,40	126,98 127,13	47,71	0:42	12.44	12:54	14.54	1
EC 6	"RANCE"	13,20			140,33		0:03	12:47	12:57	14:57	1
CH 6A	Assistance IN	-	9,20	22,40	149,53	48,00	0:28	13:15	13:25	15:25	1
	Assistance		1,90			-	0:20				1
CH 6B CH 7	Assistance OUT S		5.00	5,00	151,43 156,43	42,86	0:07	13:35 13:42	13:45 13:52	15:45 15:52	1
СП /	GRANDRIEU		0,28	3,00	156,71	42,00	0.07	13.42	13.32	13.32	1
EC 7	"GRANDRIEU" Show	10,10			166,81		0:03	13:45	13:55	15:55	1
CH 8	SIVRY	50	1,20	11,30	168,01	48,43	0:14	13:59	14:09	16:09	1
			0,10		168,11						1
EC 8 CH 8A	"SIVRY" Assistance IN	10,05	2,60	12,65	178,16 180,76	44,65	0:03 0:17	14:02 14:19	<b>14:12</b> 14:29	<b>16:12</b> 16:29	1
CITOA	Assistance IN Assistance		1,90	12,03	100,70	44,03	0:17	14.19	14.29	10.29	1
CH 8B	Assistance OUT / Regroup	IN 🛞	1,00		182,66		0.20	14:39	14:49	16:49	1
				Regr			0:41				t
					N	bre Voitures	100			1:40	Ļ
CH 8C	Parc départ - OUT = Ass In	Tires 🛠	1.00				0:07	15:20	15:30	17:10	1
CH 8D	Assistance Assistance OUT	æ	1,60	1.60	184,26	-	0:07	15:27	15:37	17:10	1
CH 9	MONTBLIART		0,55	0,55	184,81	16,50	0:02	15:29	15:39	17:10	1
			0,10		184,91						1
	"MONTBLIART"	14,60			199,51		0:03	15:32	15:42	17:22	1
			18,80	33,40	218,31 218,46	47,71	0:42	16:14	16:24	18:04	-
<b>EC 9</b> CH 10	RANCE				718 46					18:07	1
CH 10		12 20	0,15				0.02	16-17	16.27		-
CH 10 <b>EC 10</b>	"RANCE"	13,20		22,40	231,66	48,00	<b>0:03</b> 0:28	16:17 16:45	<b>16:27</b> 16:55		1
CH 10 <b>EC 10</b>	"RANCE"	13,20		22,40		48,00				18:35	L
EC 10 CH 10A CH 10B	"RANCE" Assistance IN Assistance Assistance OUT	13,20	9,20 1,90	***************************************	231,66 240,86 242,76		0:28 0:20	16:45 17:05	16:55 17:15	18:35 18:55	-
EC 10 CH 10A CH 10B	"RANCE" Assistance IN Assistance	13,20	9,20 1,90 5,00	22,40	231,66 240,86 242,76 247,76	48,00 42,86	0:28	16:45	16:55	18:35	-
EC 10 CH 10A CH 10B CH 11	Assistance IN Assistance Assistance GRANDRIEU		9,20 1,90 5,00 0,28	***************************************	231,66 240,86 242,76 247,76 248,04		0:28 0:20	16:45 17:05 17:12	16:55 17:15 17:22	18:35 18:55 19:02	1
EC 10 CH 10A CH 10B CH 11	"RANCE" Assistance IN Assistance Assistance OUT GRANDRIEU  "GRANDRIEU" Show	13,20	9,20 1,90 5,00 0,28	5,00	231,66 240,86 242,76 247,76 248,04 258,14	42,86	0:28 0:20 0:07	16:45 17:05 17:12 17:15	16:55 17:15 17:22 17:25	18:35 18:55 19:02 19:05	-
EC 10 CH 10A CH 10B CH 11	Assistance IN Assistance Assistance GRANDRIEU		9,20 1,90 5,00 0,28	***************************************	231,66 240,86 242,76 247,76 248,04		0:28 0:20	16:45 17:05 17:12	16:55 17:15 17:22	18:35 18:55 19:02	-
CH 10  EC 10  CH 10A  CH 10B  CH 11  EC 11  CH 12	"RANCE" Assistance IN Assistance Assistance OUT GRANDRIEU  "GRANDRIEU" Show		9,20 1,90 5,00 0,28 1,20 0,10	5,00	231,66 240,86 242,76 247,76 248,04 258,14 259,34	42,86	0:28 0:20 0:07	16:45 17:05 17:12 17:15	16:55 17:15 17:22 17:25	18:35 18:55 19:02 19:05	-
CH 10  EC 10  CH 10A  CH 10B  CH 11  EC 11  CH 12	"RANCE" Assistance IN Assistance Assistance OUT GRANDRIEU  "GRANDRIEU" Show SIVRY  "SIVRY" Assistance IN	10,10	9,20 1,90 5,00 0,28 1,20 0,10	5,00	231,66 240,86 242,76 247,76 248,04 258,14 259,34 259,44	42,86	0:28 0:20 0:07 0:03 0:14 0:03 0:17	16:45 17:05 17:12 17:15 17:29	16:55 17:15 17:22 17:25 17:39	18:35 18:55 19:02 <b>19:05</b> 19:19	-
CH 10  EC 10  CH 10A  CH 10B  CH 11  EC 11  CH 12  EC 12	"RANCE" Assistance IN Assistance Assistance OUT GRANDRIEU  "GRANDRIEU" Show SIVRY  "SIVRY"	10,10	9,20 1,90 5,00 0,28 1,20 0,10	5,00	242,76 247,76 247,76 248,04 258,14 259,34 259,44 269,49	42,86	0:28 0:20 0:07 0:03 0:14	16:45 17:05 17:12 17:15 17:29	16:55 17:15 17:22 17:25 17:39	18:35 18:55 19:02 <b>19:05</b> 19:19	

#### **II ORGANISATION**

# Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE organise, les 4, 5 et 6 août 2023, le Rallye des Boucles Chevrotines, 15ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

_	Directeur de course	DELRUE CINDY	Lic ASAF n°218
_	Directeur de course adjoint	BRECHT Patrice	Lic ASAF n°266
_	Directeur de course adjoint	NICOLAS Hervé	Lic ASAF n°215
_	Directeur de la sécurité	MATON ROBERT	Lic ASAF n°291
_	Directeur de la sécurité adjoint	BRISON PIERRE	Lic ASAF n°219
-	Secrétaire du meeting	RENVERSEZ CHANTAL	Lic ASAF n°222

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs									
Président SAVARY Rémy	Lic ASAF n°954								
Membre WALBRECQ Laurent	Lic ASAF n°022								
- Collège des Commissaires Techniques									
Président GILBERT Georges	Lic ASAF n°973								
Membre DAELS Didier	Lic ASAF n°944								
Membre BERNARD Alain	Lic ASAF n°965								
Membre DEVIN Roland	Lic ASAF n°993								
Membre BERNARD Falone	Lic ASAF n°862								
Secrétaire CATOUL Marie-Luce	Lic ASAF n°964								
Secrétaire LIEMANS Katia	Lic ASAF n°902								
- Inspecteur "Sécurité " Limbourg Eddy	Lic ASAF n°311								
Greuse Daniel	Lic ASAF n°209								
Officiels d'épreuve mandatés par l'organisc	at <u>eur</u>								
- Relation concurrents OMBELET Katleen	Lic ASAF n°353								
- Responsable EC1 DEMARTEAU René Lic ASAF n°801									
Description of the ECO COREALIVE of ald de	1:- ACAE0000								

- Responsable EC1 DEMARTEAU René	Lic ASAF n°801
- Responsable EC2 GOBEAUX Frédéric	Lic ASAF n°929
- Responsable EC3 JONNIAUX Luc	Lic ASAF n°367
- Responsable EC4 MODAVE Louis	Lic ASAF n°653
- Chef de Sécurité EC1 MASSART Eric	Lic CAS n° 21422B1
- Chef de Sécurité EC2 FOCAN Francis	Lic CAS n°21210B1
- Chef de Sécurité EC3 JONNIAUX Michael	Lic CAS n°20269B1
- Chef de Sécurité EC4 DEWAELE Eddy	Lic CAS n°21557B1

#### Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS Médical Team

- Ambulances : A.R.T. Ambuce Rescue Team SA :

Nombre: 5 + 1 avec le shake down (04/08/23)

#### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le Rallye des Boucles Chevrotines est une épreuve de type **OPEN** (accessible aux licenciés étrangers) (Voir Art. 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour les Championnats de :

- La FWB et le "TOP MASTERS CHALLENGE" (Voir Art. 25.1.3.1 du RPR)

Ce nouveau challenge, basé sur les épreuves du Championnat de la FWB des Rallyes de type B, est réservé aux licencié.e.s âgé.e.s de 50 ans et plus (né.e.s avant le 1er janvier 1973), pilotes comme co-pilotes. L'inscription au challenge annuel est gratuite mais obligatoire, dont la limite est fixée au 31 mai. L'effet rétroactif sera appliqué aux résultats acquis lors de participations antérieures à l'inscription, obtenus dans cette catégorie (Voir Règlement complet et Bulletin d'Inscription sur le site Internet www.asaf.be, onglet « Règlements » puis « Règlements des challenges »).

Tous les rallyes du championnat ASAF-FWB peuvent entrer en ligne de compte (avec le même nombre maximum de résultats, que pour le Championnat traditionnel).

Des classements séparés pour toutes les catégories (D4, D123, PH Classic et PH/SR) seront établis au sein du Challenge.

L'inscription aux épreuves dans cette catégorie est toujours possible même sans inscription préalable au Challenge annuel (Voir Bulletin d'engagement ci-joint). La liste reprenant les

participants inscrits dans cette catégorie sera affichée, en plus de celle, habituelle, de tous les engagés (et ce, dans les mêmes conditions et délais), au tableau officiel d'affichage, ainsi qu'un classement final.

- Le "**Challenge des Bourlingueurs"** (Voir Règlement complet à l'Art. 14 du RSG).
- La **CSAP** Hainaut et le challenge « CSAPH », Brabant Francophone et de Luxembourg
- Le Challenge Bruno THIRY 2023

#### L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

#### Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.11.6, du RPR

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

#### Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 91,33 Km

Par boucle, 3 sections et 4 étapes de classement :

EC 1: 14.600Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus) EC 2: 13.200Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus) EC 3: 10.100Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus) EC 4: 10.050Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

- Total: 273.99 Km, dont 143.85 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions **Prov'Historic's**, et des Divisions **Histo-Démo**, parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division <u>Histo-Démo</u> prendra le départ après les concurrents des divisions 1, 2, 3 et 4.

#### 4.1."Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

<u>Attention</u>: Au cours de cette épreuve, des <u>pénalités</u> pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

-1ère infraction	20 secs
-2ème infraction	
-3ème infraction	hors course

#### 4.2. Shakedown (SD) (Voir Art. 16.1. du RPR)

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shake Down **facultatif** sera organisé le 04/08/2023 à 13h30. sous la forme d'un parcours de 5,700 km (100% asphalte).

\* Un Shake Down ne peut être organisé le même jour que celui au cours duquel se déroulent les « Reconnaissances » de l'épreuve tutélaire ; il ne peut, en outre, être organisé sur une portion, si courte, soit-elle, de son parcours, <u>SI CE N'EST EN SENS INVERSE de celui-ci et que le retour au départ du SD, n'emprunte aucune partie d'une ES, dans le sens de l'épreuve tutélaire.</u>

\*\*Il s'agit d'un timing global durant lequel, les équipages y participant seront convoqués en temps utile.

#### Conformément à l'Art. 16 du RPR:

- Ce Shake Down ne fera l'objet d'aucun chronométrage ni classement.
- Aucun système de prise de temps ne sera installé sur le site
- Seuls les concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve sont autorisés à y participer. S'il est constaté qu'une tierce personne se trouve à bord d'un véhicule participant, la mise hors course sera automatiquement prononcée et le montant de l'engagement à ce Shgke Down et à l'épreuve tutélaire sera perdu pour le concurrent.
- Les concurrents qui souhaitent y prendre part doivent le mentionner dans la case prévue à cet effet, sur le bulletin d'engagement et payer le montant du prix de la participation en même temps que

- l'engagement au plus tard le 01/08/2023 à 12h00.
- Les concurrents et leurs véhicules seront soumis à des vérifications administratives et techniques sommaires qui se tiendront le 04/08/09h00.
- Attention, ces VA et VT sommaires sont strictement liées au Shake down et ne remplacent en aucun cas les VA et VT ordinaires de l'épreuve se déroulant le 05/08/2023 et auxquelles les concurrents sont tenus de se présenter, qu'ils aient participé au Shake Down ou non
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire
- L'assistance, lors du Shake Down se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF
- Le prix de la participation est fixé à 150 €. Ce montant est à ajouter au montant à payer pour l'engagement à l'épreuve principale et intégralement payé selon les modalités reprises à l'Article. 5.1.
   Procédure ci-dessous.
- Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de cette organisation (il s'agit d'un parcours nécessitant les mêmes mesures de sécurité que celles déployées pour les E.S. de l'épreuve proprement dite), le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.
- Rappel : Des instructions détaillées seront communiquées par e-mail aux participants régulièrement inscrits, le 02/08/2023, lendemain de la date de clôture des inscriptions pour le Shake Down).

#### NOUVEAU

#### 4.4. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1.du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle**, **sans aide extérieure** au parc fermé final. Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le <u>meilleur temps réalisé</u> dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, <u>majoré de 10 minutes</u> Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée <u>avant la demande</u> de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

<u>N. B.</u>: Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

## Art. 5. Engagement

#### 5.1.Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document "Copies des licences" de l'équipage, et du paiement du droit d'engagement et autres impositions relatives aux manifestations annexes éventuelles (SD) DEVRA parvenir, par engagement en ligne via la plate-forme ASAF ou par E-Mail

- Entre le 28/06/23 et le 27/07/23 avant 12 H 00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application;

ET

- au plus tard le 01/08/23 avant 12H00\*\*, ce qui entraînera, pour les droits ayant trait aux inscriptions à l'épreuve tutélaire, une majoration automatique et obligatoire du droit (+ 20%);

à Cindy Delrue- ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com ou via la plate-forme ASAF

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates\*\* et moments.** 

Banque ING: BIC: BBRUBEBB - IBAN N°: BE40371004694563

Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

Avec communication: Boucles Equipage X / Y Div et Cl.

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

\*\*Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

#### 5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, quelle que soit la voie choisie ou imposée, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Étrangère, si épreuve OPEN), en cours de validité (càd année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!

#### 5.3. LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve tutélaire, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux <u>licenciés étrangers</u> porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

<u>N.B.</u>: Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également. Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence <u>étrangère</u>.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) <u>responsables du refus d'un candidat-participant</u> qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

#### 5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

**ATTENTION:** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **26** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### B) Divisions facultatives

#### Le nombre de participants est limité à 10, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo"

**ATTENTION:** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **2** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT: Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

#### Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

#### C) Annexes facultatives (SD)

Le nombre de participants est limité à 50, en ce qui concerne le Shake Down

#### 5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF\*)

- Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par virement bancaire <u>et ce, pour un seul équipage</u>.
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent et donc, le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.
- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 430€ (voir nouveaux montants
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 495€
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **385€**
- Le droit d'engagement pour la Div. Histo-Démo s'élève à 280€
   Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo") Voir art. 5 du RTG).
   La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.
- Le droit d'engagement pour le Shake Down s'élève à 150€
- Les montants des droits d'engagement à l'épreuve tutélaire doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 27/07/23 à 12h01 et le 01/08/23 à 12h00

Soit: en D1-2-3: 516€ - en D4: 594€ - en PH Classic & S/R: 462€ - en HD: 336€

#### 5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- 2. Remboursement en cas d'annulation
- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG IMPORTANT)
  - Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

#### A cette seule condition, il se verrait:

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve.

# Si ce désistement intervient après l'ouverture des Vérifications Administratives <del>secrétariat</del> de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'ASAF qui tranchera sans appel.

#### 5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 01/08/23 à 20h.

La liste des numéros sera communiquée vers 21h sur la page FB Boucles Chevrotines et sur l'application Sportity (mot de pass : CHEVRO2023)

Permanence jusqu'à : 22h au numéro de téléphone 0495/242514

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300** 

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

#### Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

#### A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 4/08/2023 de 9h30 à 19h30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division **Histo-Démo** endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer: A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

**N.B.:** Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

#### Identité et attributions des juges de faits :

DELRUE CINDY, NICOLAS HERVE, NICOLAS THEO, MATON ROBERT, BRISON PIERRE, BRECHT PATRICE, GODEFROID HUGHES seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

#### B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station-service accessible sur la liaison du parc d'assistance vers le départ de la EC GRANDRIEU, soit située sur la N59 route de Mons à 6470 Sivry.

#### C) Assistance (voir Art. 17 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

<u>ATTENTION</u>: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le Road-Book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoines autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront OBLIGATOIREMENT installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de Route et dans le Road-Book) sera au minimum, de 5 minutes.

ATTENTION: Toutes les zones d'assistance sont pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.

### IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

#### Art. 7. Parc fermé

#### 7.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : sur le parking du Club de Foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY

#### 7.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être "plombées". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie\*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. **Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence**, **l'exclusion**.

\*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

#### Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

**N.B.:** Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

<u>Les VT sommaires</u> auxquelles seront soumis les véhicules participant au Shake Down se dérouleront sous le chapiteau le vendredi 04/08/23 à partir de 9h jusque 14h et **ne dispenseront pas les participants de se présenter aux VT préliminaires générales.** 

<u>Les VI préliminaires générales</u>, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 05/08/23 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur et SPORTITY.

Emplacement: Chapiteau situé à côté du terrain de foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY

Les vérifications techniques <u>complémentaires</u> auront lieu le 06/08/23 entre 6h30 et 6H45 Emplacement : Chapiteau situé à côté du terrain de foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY <u>Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.</u>

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

**Rappel:** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

**N.B.**: Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces. <u>Les éventuelles **VT finales**</u> (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : à côté du chapiteau situé à côté du terrain de foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY

#### Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

A côté du chapiteau (mobil home des contrôleurs techniques, situé à côté du terrain de foot, rue Là-Haut 23 à 6470 SIVRY

#### Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

**RAPPEL:** Le co-équipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting)</u> d'une voiture inscrite en Division "HISTO –DEMO", doit avoir atteint l'âge de 18 ans.

**Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.** D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation tutélaire

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (<u>ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com</u>), ou par intervention sur la plate-forme en ligne de l'ASAF, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai ou modifié sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF.

#### Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

<u>Les VA préalables au Shake Down (</u>organisé dans les conditions prévues par l'Art. 16 du présent R.P.R.) se dérouleront à la buvette du club de foot, rue Là-Haut 23, 6470 Sivry, le vendredi 4/08/23 à partir de 9h jusqu'à 14h.

**N.B.**: Il est à noter que l'éventuel Shake Down (facultatif pour les concurrents) n'entre pas dans le timing de celle-ci, pour le calcul de sa durée maximale.

Les VA, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 5/08/23 à partir de 9heures, suivant l'heure indiquée sur le document préalablement transmis par mail, ou le FB de l'organisateur et l'application SPORTITY avec pour mot de passe : Chevro2023. Emplacement : buvette du club de foot, rue Là-Haut 23, 6470 Sivry

#### V. DOTATION

## Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 06/08/23 vers 21h30 au chapiteau à côté du terrain de foot, rue Là-Haut 23, 6470 SIVRY
- Des prix et trophées seront distribués successivement, comme suit :
  - Trophées du FIRC
  - Trophée « Le Chti Chevrotin » remis par le Bourgmestre au pilote le plus spectaculaire
  - Trophée « La Chtite Chevrotine » remis par le Bourgmestre à une co-pilote au grand choix
  - Premier "Master" au classement général en PH S/R
  - Première dame au classement général PH S/R
  - 3 premiers de la Division PH S/R
  - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 22 et 23)
  - Premier "Master" au classement général en PH Classic
  - Première dame au classement général PH Classic
  - 3 premiers de la Division PH Classic

- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Premier "Master" au classement général en Division 4
- Première dame au classement général Div. 4
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

#### VI. POINTS DE CONTACT

#### Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 01/08/23 à 20 Heures ou après l'épreuve : <u>ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com</u>
  DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG
  GSM 0495/242514 <u>cindydelrue55@gmail.com</u>
  NICOLAS Hervé, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG
  GSM 0498/921835 <u>nicolas.herv@gmail.com</u>
- A partir du 02/08/23 à 8h au secrétariat, DELRUE Cindy, rue Là-Haut 23, 6470 SIVRY au 0495/242514 ou NICOLAS Hervé au 0498/921835

#### Art. 12. Tableau d'affichage

Dans le chapiteau, sur le site internet <a href="https://www.time-sportauto.be/23/ra-chevrotines/HTM/home.htm">https://www.time-sportauto.be/23/ra-chevrotines/HTM/home.htm</a> Et via l'application Sportity sur smartphone avec le mot de passe : CHEVRO2023

#### VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes en vente au chapiteau dès le vendredi 4/08/23 à 9h au chapiteau au prix de 5€ avec la carte détaillée et la liste des engagés (entrée gratuite sur les EC)
- C) Restauration, Hôtels (contactez Cindy Delrue <u>cindydelrue55@gmail.com</u> ou 0495/242514) Hôtels et gîtes s'adresser à l'Office du Tourisme Grand Place n°2 à 6470 SIVRY Tél. +32(0)60/21.94.99 ou par mail <u>officetourisme@sivry-rance.be</u> https://officetourismesivryrance.wordpress.com/se-loger/

#### VIII. APPROBATIONS

#### Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

#### Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

#### Le présent règlement a été approuvé par :

LIMBOURG Eddy Pour la CSAP Hainaut Lic. N° 311, en date du 20 juin 2023.

DETRAIT Guillaume, Pour le GT ASAF, Lic. N° 90066, en date du 26 juin 2023.

BARIO, Katty, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du

#### La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom: GREUSE Prénom: Daniel Inspecteur-Sécurité, Lic. N°209, en date du : 12/06/23

# Club organisateur : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

Epreuve : BOUCLES CHEVROTINES Date : 4 , 5 et 6 août 2023

Bulletin d'inscription à renvoyer du 28/06/23 au 01/08/23 <u>en ligne via la plate-forme ASAF</u> ou à Cindy DELRUE, 3 Avenue Eléonore d'Autriche, 5660 MARIEMBOURG

à Cindy DELRUE, 3 Avenue Eléonore d'Autriche, 5660 MARIEMBOURG	
ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com par mail si pdf signé numériquement (voir art5)	

N°

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION										Pour cet	le épi	reuve,
Engagement reçu le :	_	iement çu le :		,	Div	Cla	Ordre de réception			Ch. B. Thiry Top Master		Shake Down
PILOTE/CONDUCT	EUR	( rempli	ir en cara	ctère	es d'im	prime	rie, svp)					
Nom :					pseud	•	e: »	Prén	om :			Homme / Femme
Né(e) le : / /		Adres						1				N°:
Code postal :		Loca	lité :									
☑ ☐ Accepte ☐ n'acce	epte pas	s d'être	e placé(e	) sur	la liste	des ré	servistes s	i le non	nbre n	naximum d'enga	gés est	t atteint.
Si nous devons vous contac	cter:	N°. T	él/ GSM	:				E-r	nail :			
ASAF			VAS			N°	Licence	Туј	ре		Ecuri	e
BT HT LG LX			LI OV	VB								
COPILOTE/PASSA			ir en cara			prime	rie, svp)					
Nom :					pseuc	•	e: »	Prén	om :			Homme / Femme
Né(e) le : / /		Adres		,				1				N°:
Code postal :		Loca										
Si nous devons vous contac	cter:	N°. T	él/ GSM	:				E-r	nail :			
ASAF			VAS			N°	Licence	Ту	ре		Ecuri	e
BT HT LG LX			LI OV	VB								
VEHICULE: Marque	:				Тур	oe:				Plaque	N°:	
Année de construction :		N° de	Châssis	:						(	Cylindre	ée:
Compagnie d'assurance	e:					F	Police N°:					
DIVISION CLASSE			our pilote							/ 11 / 12 / 13 / 14-	et PH S	/R (*)
			our pilote							t PH Classic (*)	v VHRS	où la licence « L »
			ur <b>copilot</b>				Classes: <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo et Regularity VHRS où la licence « L » est suffisante  Classes: Histo-Démo et Regularity VHRS (*)					
(*) voir Prescriptions Sp			ur piloter ( Règleme									de références
										pourra être en		
J'autorise l'ASAF, les C  privée et aux donnée est disponible sur dem	s personi	nelles de	e l'ASAF e	t du d	club, d	ont j'ai	pris connais	n confo ssance	rmité ( et au)	avec la <u>d<b>éclarat</b></u> xquelles j'adhère	i <mark>on rela</mark> . La dé	<u>t<b>ive à la vie</b></u> claration susdite
								ssus ren	dra m	on inscription nul	e et no	n avenue.
données sont exactes. Nous certificité apportée. Nous autorisons l'A	Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par											
Fait à		le	/	/		(Fai	re précéder	les sig	nature	es de la mention	« Lu e	t approuvé »)
							pour co		véhicu			a licence requise honneur à ne piloter
Sig	nature d	u pilote					Signature du copilote					

Date: 4, 5 et 6 août 2023

# **VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

					ormula	iire do	it etre	comp	lete da	ns soi	n intégralité en MAJUSCULES							
PILOTE/CONDUCTEUR									D /									
Nom :	m: Si pseudon					•		Prénom :	Signature									
Prov.			ASAF			VAS				•	N° Licence	Туре						
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV								
COPI	LOT	E/PA	SSA	GER			0:				D '							
Nom :						<i>l «</i>			nyme :		Prénom :	Signatu	Signature					
Prov.			ASAF			, «		VAS		•	N° Licence	•••	Туре					
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV								
$\overline{\square}$																		
VOIT																		
	Marqu	<u>1e - T</u>	уре		N° F	Plaque				N°	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.				
												CC						
		С	ompag	ınie d'	assur	ance :					Police no	<b>':</b>						
				DE	SEDVE		COMA	ATCCTA	ON TE	CHNIC	QUE ET A L'ORGANISATEUR							
N° de p	ortiè	res /	Capot .		PLICVE	A EA	COM	11551	ON IL		tions des roues							
Pare-b	rise fe	euillet	té							Fond	tionnement des freins							
Eclaira	ge									Anne	nneaux de remorquage							
Docum	ents (	de bo	rd							Auto	Autocollants ASAF							
Réserv										Pass	asseport ASAF PH N°							
Canalis										Vête	êtements (Combinaison)							
Tôle pa				ère						Dive	Divers :							
Arceau											Divers :							
Ceintu		sécu	rité / I	larnai	is						Conformité de classe							
Batteri											onformité de division							
Extinct										(Mod	difier éventuellement la liste	des engag	ės)					
Appui-		NC										- FN						
Casque Fixatio			a bita al															
Publici				<del>-</del>									FURIME					
Rétrov										Lice	COMMISSAIRE TECHNIQUE icence N°:							
Ornem											om/Cachet :							
Echapp	emer	ıt									·							
Protect	tions	des tu	ıyaute	ries	-													
Poids																		
Elargis	seurs	de vo	oies								SECRETARIAT DE L'OR	RGANISATIO	<u>: NC</u>					
Pneum	atiqu	es																

-	Epreuve : BOUCLES CHEVROTINES  Date : 4, 5 et 6 août 2023												
VERIFICATIONS (Divisions Histo-Démo)													
	Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.												
DII O	Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES PILOTE/CONDUCTEUR												
Nom :										Prénom :	Signa	ature	
Prov.			ASAF			/ «		VAS		"	N° Licence		Туре
V	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	ov	VB	WV			• .
COPI	LOT	E/PA	SSA	G E R			0:				D /		
Nom :							-	eudor	-		Prénom :	Signa	ature
Prov.			ASAF			/ «		VAS		»	N° Licence		Туре
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			71
$\overline{\mathbf{A}}$													
	VOITURE												
VOIT	URE											,	
		ıe - Ty	ре		N° F	Plaque				N°	de châssis		e de fabrication logation FIA/ASN
		ıe - Ту	pe		N° F	Plaque	1			N°	de châssis		
		<u>-</u>	pe ompag	nie d		-				N°	de châssis Police	ou d'homo	
		<u>-</u>		nie d		-				N°		ou d'homo	
		<u>-</u>			'assur	ance :		MISSI(	ON TE		Police	ou d'homo	
	Marqu	Co	ompag		'assur	ance :		MISSI	ON TE		Police QUE ET A L'ORGANISATEUR	ou d'homo	
	Marqu ents o	Co	ompag		'assur	ance :		4ISSI0	DN TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	
Docum	Marqu ents o	Co	ompag d	RES	'assur	ance :		MISSI(	ON TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	
Docum Eclaira	ents o	Co	ompag d	RES	'assur	ance :		MISSI(	ON TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	
Docum Eclaira Ceintui	ents o	de bor	ompag d	RES	'assur	ance :		MISSI(	DN TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	
Docum Eclaira Ceintui Extinct	ents oge res de eur	Co de bor sécur	ompag d	RES	'assur	ance :		4ISSI(	ON TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	
Docum Eclaira Ceintui Extinct Casque	ents oge res de eur	Co de bor sécur	ompag d	RES	'assur	ance :		MISSI(	ON TE	CHNIC	Police QUE ET A L'ORGANISATEUR ers :	ou d'homo	

Licence N°:

Nom/Cachet:

EN ORDRE

NON CONFORME

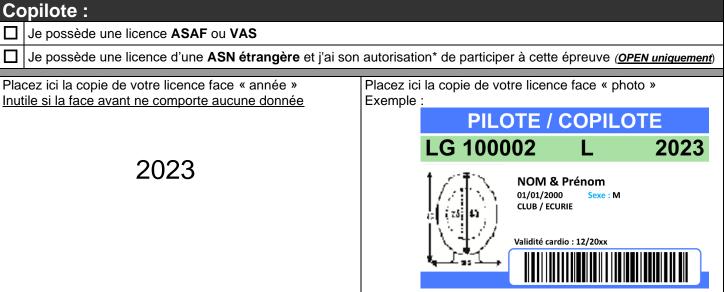
**COMMISSAIRE TECHNIQUE** 

**SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:** 

# Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

Pi	ote:		
	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>		
	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son	autorisatio	n* de participer à cette épreuve ( <u>OPEN uniquement</u> )
	cez ici la copie de votre licence face « année » ile si la face avant ne comporte aucune donnée  2023	Exemple :	PILOTE / COPILOTE LG 100002 L 2023  NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE  Validité cardio : 12/20xx
Co	pilote :		



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.
  - \* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :